



# Projet associatif de l'association « Le Bois l'Abbesse »

*Version Facile à Lire et à comprendre*

Le projet associatif explique les règles du vivre ensemble dans l'association.



## **La citoyenneté :**

C'est le droit à une place et un rôle pour chacun à l'intérieur et à l'extérieur de l'association.

Chaque personne peut s'exprimer, donner son avis et participer à des réunions (délégués, Conseil de la Vie Sociale...).



## La laïcité :

L'association accueille toutes les personnes avec leurs différences.

L'association accepte la façon de vivre de chacun dans le respect de tous (certains vont à l'église, d'autres à la mosquée, certains n'ont pas de religion...).



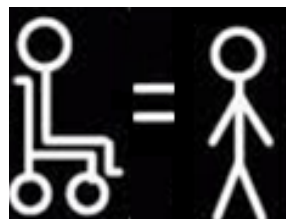
## La solidarité :

C'est partager et s'aider les uns et les autres (aider à traverser la route, travailler en équipe...).



## L'égalité :

Toute personne a les mêmes droits au sein de l'association (droit de parler, droit de participer à une sortie, ...).



## La sécurité et la protection de la personne :

L'association aide chaque personne à être bien dans sa tête et dans son corps.

L'association fait attention à chacun (sécurité au travail, bien vivre dans son appartement...).



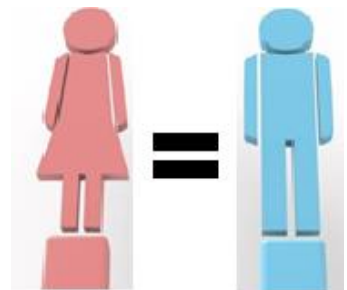
## L'intégration :

L'association aide la personne à vivre avec les autres dans l'association et à l'extérieur (aller à l'école, faire du sport, aller travailler, avoir un appartement, faire les magasins).



## La mixité :

L'association accepte tout le monde, dans le respect de l'égalité femme/homme.



## La pluridisciplinarité :

Il y a plusieurs métiers pour accompagner les personnes (éducateurs, infirmières, moniteurs d'atelier...).



## La communication :

Dans l'association, les personnes se parlent de plusieurs manières :

- Téléphone
- Cahier de liaison
- Mails
- Discussion
- Courriers



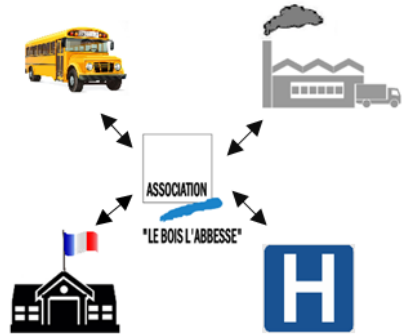
## La formation :

Au sein de l'association toute personne peut suivre des formations (sécurité, conduite, apprendre à lire, communication adaptée...).



## Le partenariat, les réseaux, l'interassociatif :

L'association travaille avec d'autres établissements (Hôpital, écoles, entreprises, autres IME, autres ESAT...).



## Le développement de la motivation :

L'Association aide la personne à atteindre son but ou à réussir (formation, projets, récompense).



## Le travail par projet :

La personne accompagnée partage ses attentes et objectifs avec les accompagnants pour construire leur projet individuel (PIA/PAA).

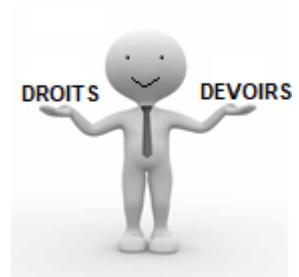
La personne accompagnée signe son projet avec l'association (directeur, chef de service, accompagnant, familles).



## La responsabilité :

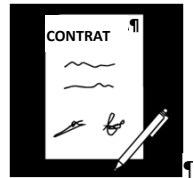
La responsabilité est un ensemble de droits et devoirs (savoir se comporter, respecter le règlement, respecter les autres).

Tout le monde est concerné.



## La contractualisation :

La personne accompagnée signe un contrat à l'entrée dans l'association.



Fiche en facile à lire et à comprendre réalisée avec Geneviève DA SILVA, Sandrine GUILLON, Alexis LAMBERT et Cyril PAYEN.

© Logo européen Facile à lire: Inclusion Europe. Plus d'informations sur le site [esay-ti-read.eu](http://esay-ti-read.eu)